



La lettre interne des services de l'Etat en Ardèche

Ce mois-ci en Ardèche :

Le 10 mars

Passage de la célèbre course du **Paris-Nice**. L'étape 5 s'achevait à Saint-Sauveur-de-Montagut, les coureurs ont traversé la moitié nord du département en passant par Annonay, Tournon ou encore Guilherand. Pour cette occasion, **20 agents de la Police nationale** de la circonscription de Guilherand-Granges ont été mobilisés. Tout au long du parcours, plus de **80 gendarmes du département** ont également été mis à contribution pour assurer la sécurité des coureurs et du public. Les gendarmes et policiers nationaux ont été épaulés de policiers municipaux et de bénévoles en charge de la sécurité des cyclistes et des spectateurs le long du parcours de l'étape.



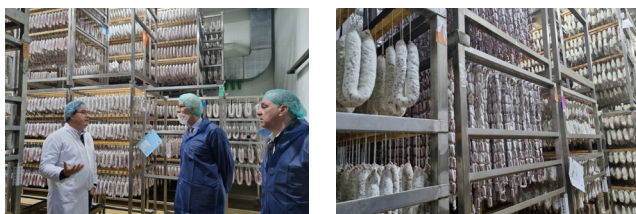
Agenda du Préfet :

Le 18 mars

Visite du groupe salaisonnier Debroas situé à **Joyeuse**. Lauréate du Plan de relance, l'entreprise obtient un financement de l'Etat de **450 000€** au total dont **350K€** au titre de «**Territoire d'Industrie**» et **100K€** au titre d'«**Industrie du Futur**»

Véritable défenseur du patrimoine vivant charcutier, Debroas élabore, **depuis 1952** en Ardèche Cévenole, ses saucissons dans le respect des meilleures recettes d'autrefois.

C'est ainsi que les Artisans Charcutiers Debroas fabriquent selon la recette originelle, citée dans le « **gazet**in du comestible » dès le **18ème siècle**.



En visite en Ardèche :

Visite le 17 mars de Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Le préfet de région a été accueilli à Viviers, commune riche d'un patrimoine historique et architectural important, intégrée dans une démarche de revitalisation dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD) Au programme :

- ▶ **Déambulation dans les rues principales** en passant par la Maison des Chevaliers classée Monument Historique, l'ancien évêché (mairie) et le quartier de la Roubine.
- ▶ Visite de la **cathédrale et du quartier canonial**
- ▶ **Découverte de la Cité blanche**, ancienne cité ouvrière des années 1880 du groupe Lafarge, inscrite depuis août 1995 à l'inventaire des Monuments Historiques. Aujourd'hui déserté, l'endroit a autrefois accueilli plus de 450 âmes !



Temps fort :

Solidarité avec l'Ukraine en Ardèche

La guerre déclarée à l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022, a d'ores et déjà poussé sur les routes de l'exil plusieurs centaines de milliers de personnes, dont de nombreuses familles, majoritairement des femmes et des enfants. Alors que la France contribue à l'effort de solidarité européen pour accueillir les réfugiés fuyant la guerre en Ukraine, le président de la République a annoncé pouvoir en accueillir au moins 100 000. **L'Ardèche participe pleinement à cet effort national d'accueil.**



L'accueil des Ukrainiens en Ardèche

Grâce au travail collaboratif entre l'Etat, les élus locaux, les bénévoles et les associations, des ressortissants ukrainiens ont pu être accueillis dans plusieurs de nos communes ardéchoises notamment à **Darbres et Annonay**. Les personnes sont hébergées au sein de centres mis à disposition par les associations gestionnaires.

Les ressortissants ukrainiens ont tous bénéficié d'un **premier bilan médical** réalisé par les Sa-peurs-Pompiers de l'Ardèche.

Le préfet remercie les agents de l'État mobilisés, notamment la DDETSPP en charge de l'hébergement, afin que l'accueil des ressortissants ukrainiens en Ardèche se déroule au mieux.



Le traitement des dossiers par le service des étrangers



Rapidement après leur arrivée dans le département, les ressortissants ukrainiens sont accueillis en préfecture pour constituer leur dossier de demande d'autorisation provisoire de séjour.

Les personnes sont d'abord accueillies à la salle du Champ de Mars à Privas, puis elles sont reçues en préfecture par les agents du **bureau des étrangers** et les agents de **Office Français de l'Immigration et de l'Intégration** qui ont fait le déplacement depuis Lyon pour compléter les dossiers.

ZOOM sur :

Les distinctions honorifiques récompensent des personnes en reconnaissance de leurs mérites personnels et professionnels pour la défense d'une cause, au service d'une collectivité ou dans des domaines particuliers.

On distingue trois catégories : les **Ordres Nationaux**, les **Ordres Ministériels** et les **Médailles d'honneur**. En 2021, en Ardèche **2 056 dossiers ont été traités** pour recevoir une distinction honorifique.

Au sein du cabinet du préfet, **Patricia BUCCI** est responsable des attributions des distinctions honorifiques et des médailles : elle est en charge du suivi des dossiers et de la rédaction des mémoires de proposition.

Le traitement des dossiers varie en fonction du type de distinction. Pour les ordres nationaux, Patricia réalise un important travail de recherche et de rédaction pour proposer au préfet un mémoire de proposition complet. Pour les médailles d'honneur du travail, Patricia contrôle le contenu des dossiers envoyés par les usagers.

Quelques exemples de distinctions honorifiques :



Ordre National de la Légion d'honneur

Récompense les mérites éminents acquis au service de la Nation



Ordre National du Mérite

Récompense les mérites distingués acquis soit dans une fonction publique, civile ou militaire, soit dans l'exercice d'une activité privée



Ordre Mérite Agricole

Récompense les personnes ayant rendu des services marquants à l'agriculture



Médaille d'honneur Régionale, départementale et communale

Récompense les services rendus aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics



Médaille pour acte de courage et de dévouement

Récompense toute personne qui, au péril de sa vie, se porte au secours de personnes en danger de mort



Médaille d'honneur du travail

Récompense l'ancienneté des services honorables effectués par toute personne salariée